



Offre de prêt non reçue et délai

Par **ErenK**, le **09/07/2019** à **19:56**

Bonjour,

J'ai un signé un compromis de vente avec un acheteur il y a bientôt 3 mois et ce dernier n'a toujours pas obtenue d'offre de prêt.

La signature définitive est prévue pour le 22 juillet prochain, càd dans 2 semaines.

Ne souhaitant plus attendre, le notaire m'a conseillé de lui envoyé (au notaire lui même) un mail stipulant que je ne souhaite plus vendre l'appartement.

Il se propose ensuite de lui envoyer un recommandé pour le mettre en demeure de régulariser sa situation au plus vite sous risque de rendre caduque le contrat de vente.

Le fait qu'il me demande de lui faire un mail où je lui dit que je ne souhaite plus vendre mon appartement me fait peur.

J'ai peur que l'acheteur se retourne contre moi pour avoir mis un terme au contrat de vente.

Peut-il le faire ?

Est-ce ce que je cours un quelconque risque en agissant de la sorte ?